



Cafards jour et nuit chez moi

Par **Diamantine52**, le **01/11/2015** à **19:42**

Bonsoir

Une Sté d'HLM m'a attribué un logement au mois de Juin 2015, infecté de cafards sans m'en avertir. J'ai donc découvert le problème en marchant sur une bestiole un matin et en prenant renseignements par la suite sur internet et autour de moi puisque jamais de ma vie, je n'ai côtoyé ces insectes répugnants. Pour résumer rapidement, il m'a fallu boucher toutes les fissures, un énorme trou derrière le bac à douche, les gaines électriques, j'en ai trouvé dans le micro ondes, je l'ai fait enlever, j'ai aspergé du produit derrière tout les électroménagers, hi-fi, tv, encadrements de fenêtres portes, bouché toutes les canalisations et aérations, je me suis réveillé il y a un mois et demi en sursaut car j'ai senti une bestiole dans le cou du coup je ne dors plus dans ma chambre neuve, je ne fais plus de cuisine peur de mal nettoyer les éclaboussures qui risquent de les attirer, ils passent aussi sous le papier peint, mes voisins m'ont dit que cela fait plus de deux ans qu'il y en a et qu'ils ont eu chez eux des blattes en plus des cafards. La Sté d'HLM fait intervenir une Sté de dératisation tous les 6 mois, mais le problème est toujours existant, et j'ai des voisins sales au dessus et en dessous de chez moi. etc..., psychologiquement; je vis un enfer, le logement n'a plus d'air la nuit puisque j'ai tout bouché au risque de ne pas me réveillé un matin cause monoxyde de carbone.. Depuis le mois d'Aout, je vois le médecin et maintenant le gastro-entérologue..

Je dors mal dans le séjour avec la hi-fi allumée pour que le bruit les repoussent au cas ou, je suis toujours aux aguets, chaque pas que je fais je vérifie qu'il n'y en a pas pour éviter de les écraser et je regarde tout le temps en haut aux encadrements de portes avant d'aller dans chaque pièces, je n'en peux plus, je fatigue.

Je viens vers vous pour que vous puissiez me renseigner quand aux questions suivantes:

- La Sté qui m'a attribué le logement devait-elle me prévenir ou pas ?
- Ont-il le droit de loger des personnes dans des endroits infecté de cafards ?
- Ai-je le droit de leur demander de me reloger ?

Je vous remercie de m'avoir lu et d'essayer de me guider par rapport à mes droits.

Cordialement,

Madame GUERIN

Par **miyako**, le **26/11/2015** à **22:33**

Bonsoir,

La ste d'HLM se doit d'exiger de tous les locataires de donner accès à leurs logements privés durant les opérations de nettoyage .

Il suffit d' un appartement non nettoyé pour que l'immeuble tout entier soit à nouveau envahi . Il faut écrire une lettre recommandée à l'office HLM en leur signalant les appartements

particulièrement sales. En général, il met en demeure les locataires récalcitrants.
Amicalement vôtre
suji KENZO

Par tomas00, le 13/07/2018 à 05:10

Vous devez penser très sérieusement à ce que toute la maison soit pulvérisée pour mettre fin à ce fléau ou utiliser des répulsifs efficaces pour une telle situation.

Bonjour,

Les formules de politesse telles que "bonjour" ou "merci" sont obligatoires sur ce forum comme sur les autres...

Merci pour votre attention.